

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 96 (1988)

Artikel: La Haute Ecole de Lausanne dans le cadre du développement suisse
Autor: Im Hof, Ulrich
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-70947>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Haute Ecole de Lausanne dans le cadre du développement suisse

ULRICH IM HOF

La fondation de la «schola lausannensis» en 1537 se situe dans le contexte d'une réforme de l'enseignement donné par les humanistes et les réformateurs¹. C'est Zwingli qui en crée le modèle à Zurich, en 1525, avec la «prophezey»; Berne le reprend trois années plus tard. Il s'agissait alors de procéder à la rééducation du clergé catholique. Cet enseignement sera bientôt organisé dans le cadre d'une institution: La «Haute Ecole de la Réforme». A Lausanne, en 1547, Berne instaure un premier règlement, semblable à celui qu'elle adoptera l'année suivante, les «Leges Scholae Lausannensis»². Elle reprend le principe d'organisation alors en vigueur dans le canton où l'enseignement de base — latin et religion (catéchisme) — est dispensé par les collèges³: Thoune, Berthoud, Zofingue, Aarau, Brugg et Lenzbourg dans le cas de Berne; Lausanne, Nyon, Morges, Vevey, Moudon, Payerne, Avenches, Orbe et Morat (bilingue) dans celui de Vaud. Fréquentés par les fils des

¹ Pour l'histoire de la Haute Ecole de Lausanne, voir: HENRI VUILLEUMIER, *Histoire de l'Eglise réformée du Pays de Vaud sous le régime bernois*, t. 1-4, Lausanne 1928-1933. (L'histoire de la Haute Ecole est traitée dans le cadre de l'histoire de l'Eglise.) HENRI MEYLAN, *La Haute Ecole de Lausanne, 1537-1937*, Lausanne 1937. (Brève esquisse historique, très instructive.) Musée Historique de l'Ancien-Evêché, *De l'Académie à l'Université de Lausanne 1537-1987, 450 ans d'histoire*, Lausanne 1987. ULRICH IM HOF, *Die Entstehung der reformierten Hohen Schule: Zürich (1525) — Bern (1528) — Lausanne (1537) — Genf (1559)*, dans *Beiträge zu Problemen deutscher Universitätsgründungen der frühen Neuzeit*, Wolfenbütteler Forschungen, Bd. 4, Nendeln/Liechtenstein, 1978. ULRICH IM HOF, *Die reformierten Hohen Schulen und ihre schweizerischen Stadtstaaten*, dans *Stadt in der Geschichte*, Veröffentlichungen des Südwestdeutschen Arbeitskreises für Stadtgeschichtsforschung, Bd. 3, Sigmaringen 1977. CATHERINE SANTSCHI, *Les historiens réformés et la culture du Moyen Age*, dans *Ecoles et vie intellectuelle à Lausanne au Moyen Age*, Lausanne 1987.

² «Leges scholae lausannensis» dans LOUIS JUNOD et HENRI MEYLAN, *L'Académie de Lausanne au XVI^e siècle*, Lausanne 1947, p. 21-34.

³ *Hochschulgeschichte Berns 1528-1984*, Bern 1984, p. 25 s.

citoyens, les collèges sont étroitement liés à l'École de Lausanne. Ils suivent les mêmes programmes et leurs enseignants sont désormais formés à Lausanne.

On quitte le collège à l'âge de 14-15 ans pour entrer, si on le désire, dans les classes inférieures de la Haute École et suivre les cours du «*Artium professor*», qui dispensent les bases de l'enseignement universitaire: formation linguistique (*rhethorica*, *dialectica*), philosophie (*ethica*), histoire, mathématiques et physique, cela jusqu'à 17-18 ans. Les étudiants qui choisissent alors de quitter l'école peuvent embrasser diverses carrières laïques, ceux qui désirent poursuivre leurs études, le droit et la médecine notamment, doivent s'expatrier.

Quant aux théologiens, ils restent à Lausanne. En effet, la Haute École a — outre son enseignement général — le devoir d'assurer la relève des paroisses du pays (150 environ) et de former les enseignants des collèges et de la Haute École même. Trois chaires assurent cette formation: théologie, grec et hébreu, les deux langues bibliques (ancien et nouveau Testament). Trois ou quatre ans plus tard, suite à un examen final, on entre dans l'Église «*sancti ministerii candidatus*». Ce type de formation reste en principe le même jusqu'au commencement du XIX^e siècle. La théologie occupe une position dominante. Pasteurs et professeurs, issus des écoles de Zurich, Berne, Lausanne et de l'Université de Bâle, constituent l'élite intellectuelle de la Suisse protestante.

L'élément nouveau de ce système ne tient pas seulement à la base linguistique et biblique de la théologie, mais à un nouveau règlement scolaire, dont le premier modèle se trouve dans les «*leges*» de 1547 (obligation de suivre un programme imposé, d'une classe à l'autre, d'un examen à l'autre). Les mesures disciplinaires, quant à elles, vont plus loin encore. La liberté des étudiants est assez restreinte, surtout dans les classes inférieures, au collège ou «*schola privata*». En revanche, dans la Haute École, la «*schola publica*», dont les cours sont ouverts à un public plus large, les règles sont moins strictes⁴.

Les étudiants qui vivent en ville sont soumis à l'autorité de leur famille; ceux qui bénéficient d'une bourse — les «*Escholiers*» ou

⁴ Signalons, au passage, que le duel était interdit, de même que la libre circulation hors de la ville [«*Leges scholae lausannensis*» (2), p. 34].

«Enfants de Messieurs» — logent dans un internat, surveillé par un professeur. A côté des autorités scolaires, un «Sénat», composé d'étudiants, est chargé de faire régner la discipline. Les «Escholiers» habitèrent d'abord dans les anciens bâtiments de l'administration épiscopale ou «Clergie», les professeurs dans les maisons des chanoines. En 1579, on décide de construire un édifice pour accueillir la Haute Ecole; les travaux dureront près de sept ans. On peut considérer cette entreprise comme un témoignage architectural de l'esprit de la Réforme: située à côté de la cathédrale, l'Académie domine la ville et marque ainsi la continuation protestante de la tradition épiscopale de Lausanne.

Le financement de la nouvelle structure scolaire est assuré par les fonds sécularisés de l'Eglise, les autorités ayant réservé une partie des revenus ecclésiastiques pour l'enseignement. Toutes ces écoles font partie du nouvel Etat réformé, où la différence entre Eglise et Etat a disparu. Comme à Zurich et à Berne, la Haute Ecole de Lausanne est soumise à l'autorité du Conseil souverain de la république. Elle bénéficie pourtant d'une certaine autonomie, grâce au «coetus academicus» («corps des ministres et professeurs de l'Eglise de Lausanne»). Formé de deux pasteurs, quatre professeurs et du principal du Collège de Lausanne, il est présidé par le bailli, responsable de la gestion des finances. Cependant, au niveau administratif, la Haute Ecole n'est pas soumise à l'autorité du baillage, mais dépend directement du Conseil de Berne. Ce n'est qu'au début du XVIII^e siècle que Berne instaure la chambre des «Losanischer Academie Curatoren», composée de quatre membres du Petit Conseil dont ils pouvaient appuyer les requêtes et défendre les intérêts⁵. Si nécessaire, LL. EE. organisaient des «visitations» (assurées généralement par un membre du Petit Conseil et un professeur de la Haute Ecole bernoise), comme c'était alors l'usage dans l'Eglise. Les professeurs de la Haute Ecole, principal du Collège compris, occupaient une position majoritaire au sein de l'organe directeur de leur établissement, une commission tripartite composée d'enseignants, de membres de l'Eglise et d'un représentant des pouvoirs publics, le bailli. Quand au poste de recteur, il était confié à tour de rôle à un des deux pasteurs ou à un des professeurs.

⁵ HENRI MEYLAN (1), p. 48.

L'École de Lausanne connaît un bel essor avant de subir une crise grave, quelque vingt ans après sa création. Quatre de ses professeurs partent pour Genève, suite à des différends opposant les adeptes de Calvin à une partie du clergé vaudois, soutenu par Berne. Cette dispute, à la fois théologique et politique, aboutit à la fondation — en 1559 — de la «Haute École de Genève», par trois anciens professeurs de Lausanne. Les structures de la nouvelle institution seront identiques à celles de Lausanne, internat excepté. Genève aspire en effet à devenir une ville universitaire, ouverte au monde international. Contrairement à Lausanne, Berne et Zurich, elle ne peut alors compter sur son propre territoire, trop exigü pour assurer le recrutement de ses étudiants.

Cette rupture théologique se révèle pourtant de courte durée. En 1566 déjà, la «*confessio helvetica posterior*» apporte une solution aux disputes dogmatiques entre Genève et les cantons réformés. Lausanne, pourvue rapidement de nouveaux professeurs, pouvait ainsi conserver son rôle dans le pays.

Les structures de l'enseignement adoptées à Zurich, Berne, Lausanne et Genève, entre 1525 et 1559, servent rapidement de modèle type dans les nouvelles écoles réformées, tant en Suisse qu'à l'étranger. Citons le cas de Bâle, bien que celle-ci ait conservé son université, Schaffhouse (1648/1667) et Saint-Gall (1713)⁶. A l'extérieur, l'institution lausannoise a incontestablement influencé la fondation de l'École polonaise de Pinczow, en 1551-1556⁷. En France, l'enseignement huguenot, dispensé dans des villes comme Orthès, Orange, Sedan, Saumur et Montauban, s'inspire nettement des formules lausannoise et genevoise. En Allemagne, la minorité calviniste-réformée a également suivi l'exemple suisse. Mentionnons enfin la Hongrie, les Pays-Bas, l'Angleterre et l'Écosse en partie, et surtout la Nouvelle-Angleterre, avec Harvard (Massachusetts), William and Mary (Virginie) et Yale (Connecticut)⁸.

⁶ ULRICH IM HOF, *Die hohen Schulen der reformierten Schweiz im XVIII. Jahrhundert*, dans *Schweizer Beiträge zur Allgemeinen Geschichte*, Bd. 15, 1957, p. 113 s. Pour Bâle, voir ANDREAS STAEHELIN, *Geschichte der Universität Basel 1632-1818*, Basel 1957.

⁷ LOUIS JUNOD (2), p. 17.

⁸ JURGEN HERBST, *The first three American colleges: Schools of the Reformation*, Perspectives in American History VIII, Harvard 1974.

Les particularités de ce nouveau type d'école tiennent à la fois à la structure stricte de la discipline et de l'enseignement (unité de l'instruction, du collège à la fin des études académiques; utilité du système scolaire au niveau de la formation professionnelle — pastorat, enseignement, magistrature —; éducation humaniste), à une étroite collaboration avec l'Etat et au rôle essentiel de la théologie. Certes, l'influence de cette dernière a prédominé, comme le voulait la Réforme, mais le problème de la formation des laïcs n'a pas été totalement négligé. Ainsi, en 1616, Berne édicte un «Schulordnung» qui témoigne d'un humanisme tardif mais aussi d'un esprit moderne de codification juridique⁹.

Les écoles furent conçues pour leur territoire et les cantons voisins. On y formait essentiellement les pasteurs et les «politici», responsables de l'administration des villes et des bailliages. Au niveau juridique, on se contente de l'ancien droit coutumier et consulte rarement les juristes étrangers, dont la doctrine se fonde sur le droit romain. Quant à la médecine, elle reste l'affaire des praticiens et d'un nombre de docteurs, formés à Bâle ou hors de Suisse. Relevons, toutefois, que les théologiens doués bénéficiaient souvent de bourse pour étudier à l'étranger, alors que les politiciens envoyaient leurs fils un ou deux semestres en France, en Allemagne, en Italie ou en Angleterre, suivre des cours comme auditeurs.

C'est véritablement la réforme zwinglienne — calviniste qui a créé une nouvelle forme d'enseignement au XVI^e siècle¹⁰, en luttant contre les méthodes traditionnelles, trop libres et éloignées de la réalité, en cessant de faire de l'instruction l'apanage des grandes villes. Les luthériens s'étaient montrés en effet trop timorés pour entreprendre une réforme fondamentale de l'enseignement; ils s'étaient contentés de quelques innovations, dans le cadre donné de l'Université, reconnue par l'Empire¹¹.

⁹ BARBARA BRAUN-UCHER, *Der Berner Schultheiss Samuel Frisching 1605-1683. Schrifttum, Bildung, Verfassung und Politik des XVII. Jahrhunderts auf Grund einer Biographie* (Thèse Institut d'Histoire de l'Université de Berne, 1987).

¹⁰ La réforme scolaire entreprise à Strasbourg par Johann Sturm ne touche que le gymnase. Relevons qu'il existait de bonnes relations avec les écoles suisses. ANTON SCHINDLING, *Humanistische Hochschule und freie Reichsstadt, Gymnasium und Akademie in Strasbourg 1538-1621*, Wiesbaden 1977.

¹¹ *Beiträge zu Problemen deutscher Universitätsgründungen der frühen Neuzeit*, Wolfenbütteler Forschungen, Bd. 4 (1977).

Une génération plus tard, les jésuites entreprennent à leur tour de réformer l'enseignement, à l'échelle internationale (en Suisse, les «collegia» de Fribourg, Lucerne, Porrentruy dans un premier temps, Soleure et Valais par la suite). Si l'on regarde les choses de près, on est étonné de voir combien ils se sont inspirés des structures et du système disciplinaire des «Hautes Ecoles de la Réforme»¹². Finalement, on peut dire que la réforme scolaire humaniste a été l'œuvre des disciples de Zwingli et Calvin d'une part, de ceux de Loyola de l'autre. Mais, bientôt, l'orthodoxie a enseveli la spiritualité humaniste...

Les hautes écoles ont continué à prospérer dans le cadre modeste des cantons. Leur importance ne saurait se comparer à celle des grandes universités étrangères, voire de l'Académie de Genève. Elles sont essentiellement fréquentées par les autochtones. On dénombre cependant une faible proportion d'étudiants venus de l'extérieur, des réfugiés pour la plupart. Si nous prenons le cas de Lausanne dans la première moitié du XVII^e siècle, on repère des Bernois, des Argoviens, des Zurichoïses, qui viennent non seulement étudier le latin dans la Haute Ecole mais faire un séjour en pays francophone. Le nombre d'étrangers demeure faible: quelques Français, des Savoyards et des Allemands¹³. A ses débuts, le corps professoral est relativement cosmopolite. On y trouve des ressortissants de France, d'Italie (Curio), de Savoie, de Bâle (Steck), ainsi que des cantons de Zurich (Gessner), Berne. L'élément vaudois, qui domine dès le XVII^e siècle, est représenté alors par Viret et Marcuard. Durant les persécutions de la guerre de Trente Ans, on nommera des émigrés du Palatinat (Reinhard, Müller, Wild). Au XVIII^e siècle, signalons la présence de Barbeyrac, le célèbre juriste huguenot, de deux théologiens de Zofingue, Salchli père et fils, sans oublier l'entrée en scène des membres des

¹² ANTON SCHINDLING, *Die katholische Bildungsreform zwischen Humanismus und Barock, Dillingen, Dole, Freiburg, Molsheim und Salzburg: Die Vorlande und die benachbarten Universitäten*, dans Hans Maier und Volker Press, *Vorderösterreich in der frühen Neuzeit*, Sigmaringen 1985.

¹³ LOUIS JUNOD, *Album Studiosorum. Academiae Lausannensis, 1537-1837*, t. II, (1602-1837), Lausanne 1937. ULRICH IM HOF, *Deutsche Studenten und Dozenten an den Hohen Schulen der reformierten Schweiz*, dans *Das Reich und die Eidgenossenschaft 1580-1650, kulturelle Wechselwirkungen im konfessionellen Zeitalter*, 7. Kolloquium der Schweiz. Geisteswissenschaftlichen Gesellschaft, Freiburg 1986, p. 38 s.

familles patriciennes vaudoises (Dapples, Polier, Loys de Bochat, le philosophe de Crousaz, l'historien Ruchat et le médecin Tissot). Parmi les professeurs qui ont enseigné à Lausanne, trois seulement ont poursuivi leur carrière à Berne: Blaise Marcuard de Grandcour, Emanuel Bondeli de Berne et Johann Jakob Salchli de Zofingue¹⁴.

Les autorités bernoises — ecclésiastiques et politiques — surveillaient d'assez près leurs deux écoles mais n'intervenaient que si leurs dogmes étaient menacés. Ce fut le cas lors de l'«Affaire du Consensus»: suite à une plainte de la Classe de Morges, l'Académie de Lausanne fut accusée d'hétérodoxie. Au cœur des luttes théologiques de l'époque de la «crise de la conscience européenne», l'événement eut un retentissement international. Le major Davel dira à ce propos, dans son manifeste: «Vous avez tenu une conduite généralement désapprouvée avec le clergé... L'Académie de Lausanne était sensée florissante et bien composée... Cette fleurissante académie a senti tout le poids de votre absurde et sauvage domination.» Même à Berne, on déplora l'intransigeance du Clergé et de la Haute Ecole. En privé, l'avoyer Christoph Steiger commentera le jugement de Davel par ces mots: «En matière religieuse, il faut accorder moins de crédit aux maladroits de la Herrengasse... moins dicter que persuader... se contenter de la confession helvétique, éviter les questions épineuses et superflues plutôt que de trancher et d'imposer: «hoc religiosum, hoc christianum et sanum¹⁵.» A la suite de cet épisode, le recteur de l'Académie, Jean-Pierre de Crousaz, quitte Lausanne et se rend à l'étranger. Il revient pourtant, dix ans plus tard, et réoccupe la chaire de philosophie, preuve que la mentalité bernoise a changé. A la même époque, le piétiste

¹⁴ Blaise Marcuard de Grandcour enseigna de 1564 à 1567 à Lausanne, de 1567 à 1577 à Berne; Emanuel Bondeli de Berne, de 1682 à 1684 à Lausanne, de 1684 à 1701 à Berne; Johann Jakob Salchli de Zofingue, de 1726 à 1747 à Lausanne, de 1747 à 1774 à Berne. *Die Dozenten der bernischen Hochschule, Ergänzungsband zu: Hochschulgeschichte Berns 1528-1984*, Bern 1984.

¹⁵ «Les maladroits de la Herrengasse» désignent les pasteurs et professeurs qui formaient le gouvernement de l'église et élaient domicile entre la «Münster» et la «Hohe Schule». MARIANNE MERCIER-CAMPICHE, *L'affaire Davel*, Lausanne 1970, p. 69.

Samuel König, banni en 1699, peut, lui aussi, regagner Berne et enseigner à la Haute Ecole¹⁶.

L'affaire du «Consensus» reste, à cette époque, le seul conflit ouvert entre l'autorité politico-ecclésiastique et une Ecole en Suisse. Dans les autres cantons, les changements d'optique et d'attitude se déroulent dans le calme. Ainsi, à Zurich, le passage de l'«orthodoxie» aux «lumières» s'opère naturellement, avec la nomination du théologien Johann-Jakob Zimmermann, en 1737, aux côtés de Johann Jakob Breitinger et Johann Jakob Bodmer¹⁷. Au XVIII^e siècle, on assiste partout à un élargissement de l'enseignement: apparition de sciences nouvelles, diversification des matières, augmentation du nombre de chaires (sauf à Bâle).

Pendant plus de cent ans, Lausanne s'est contentée des quatre chaires traditionnelles: théologie, hébreu, grec et philosophie. En 1650, la chaire de théologie est doublée. En 1684, la responsabilité de l'enseignement de base n'est plus le privilège de la philosophie grâce à la création d'une nouvelle chaire, celle d'«Eloquence et des Belles-Lettres». L'enseignement de la morale est confié au département du grec, la catéchèse à celui de l'hébreu. Une étape particulièrement importante est franchie, en 1708, avec l'apparition d'une chaire de «Droit et Histoire» (branches essentiellement «politiques», qui allaient permettre de former de futurs magistrats, notaires et avocats)¹⁸. Jusqu'alors, seules Bâle et Genève enseignaient les matières juridiques. Il s'agit là d'une importante concession à l'élément laïque. Enfin, en 1761, on décharge de nouveau la philosophie, en instituant une chaire de mathématiques.

Les nouvelles chaires sont, en général, créées plus ou moins simultanément à Lausanne et à Berne: éloquence en 1684, seconde chaire de théologie en 1686, droit en 1718, mathématiques en 1736-1741. Genève et Zurich (où l'on introduit notamment une chaire

¹⁶ RUDOLF DELLSPERGER, *Die Anfänge des Pietismus in Bern, Arbeiten zur Geschichte des Pietismus*, Bd. 22, Göttingen 1984.

¹⁷ PAUL WERNLE, *Der schweizerische Protestantismus im XVIII. Jahrhundert*, Bd. 1, Tübingen 1923, p. 530 s.

¹⁸ PHILIPPE MEYLAN, *Jean Barbeyrac et les débuts de l'enseignement du droit dans l'ancienne Académie de Lausanne*, Lausanne 1937. Pour la partie historique, cf. C. SANTSCHI (1).

d'histoire suisse en 1713) connaissent une évolution analogue, contrairement à Bâle, dont l'Université est déjà presque trop grande pour une si petite république.

Malgré l'apparition de toutes ces nouvelles chaires, la théologie demeure la branche maîtresse. La Haute Ecole — qui prend le nom d'Académie — reste, avant tout, une école de pasteurs et garde son caractère ecclésiastique; en général, tous les professeurs ont fait des études de théologie. Le latin est encore de rigueur, quoique le français ait fait son apparition avec Barbeyrac (à Zurich, Bodmer donne son cours d'histoire suisse en allemand). Quant au système disciplinaire, il a tendance à s'assouplir¹⁹.

A la fin du XVIII^e siècle, l'Académie de Lausanne est formée comme suit: «Ant. Noé Polier, de Bottens, premier Pasteur — J. Pier. Leresche, premier Pasteur — Franç. Louis Allamand, Professeur en Grec et Morale — Jean Ant. Besson, Archidiac. — Jean Salchli, Professeur en Hébreu et Catéchèse — Louis de Treitorrens, Professeur en Philosophie — Fr. L. de Bons, premier Professeur en Théologie, *Recteur de la vénérable Académie* — Aug. Tissot, Professeur h. en Médecine — Alexandre César Chavanne, second Professeur en Théologie — Marc Antoine Porta, Professeur h. en Droit coutum. — Chr. Dapples, Professeur en Droit — Marc Phil. Du Toit, Professeur en Eloquence — Sam. Rod. François, Professeur en Mathématiques et Phys. expér. — Ch. P. Bugnion, Secrétaire — *Antoine Bruel, Bedaud*²⁰.»

Avec la fin de l'Ancien Régime, la «vénérable Académie» voit son existence menacée. L'Université, vestige du moyen âge, image de la «barbarie», connaît une grave crise, sur le plan européen. Comme l'«aristocratie», il fallait la faire disparaître. En France et en Allemagne, beaucoup de petites universités — même le Wittenberg de Luther — furent ainsi supprimées. Toutefois, une partie des anciennes institutions a survécu, sous une nouvelle forme («école spéciale»).

¹⁹ CATHERINE SAUGY, *La vie académique des étudiants lausannois au XVIII^e siècle*, dans RHV 74, 1966, p. 161-223.

²⁰ *Erneuertes Regimentbuch über des Loblichen Standes und Republik Bern Weltliche und Geistliche Verfassung auf Ostern 1780*. Suivent le «Collège» avec les «régents» des six classes et le «Maître de Musique». NB. Les deux pasteurs et l'archidiacre sont membres du «coetus academicus».

En Suisse, grâce au système de 1803, les anciennes écoles sont maintenues, tout en connaissant de nombreux changements.

1. Les structures: transformation de la haute école en université, en créant de nouvelles chaires (droit, médecine), à côté de la théologie.

2. Réorganisation de la formation de base: instauration d'un gymnase, d'orientation néo-humaniste, entre le collège et l'université; constitution de la nouvelle faculté de philosophie — lettres et sciences — dans le but de former les enseignants du degré secondaire.

3. Face au développement de l'industrialisation, fondation d'écoles polytechniques, destinées aux futurs ingénieurs.

4. Apparition d'un type d'étudiant nouveau: plus libre, plus romantique.

5. A partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, ouverture des études aux femmes.

6. Admission des étrangers (professeurs ou étudiants) dans les écoles cantonales.

7. Démocratisation des institutions: les écoles élitaires accueillent de plus en plus de membres des classes moyennes et inférieures.

8. Acceptation d'une nouvelle orientation, tournée vers les idées modernes, axée sur le principe de la liberté d'enseignement et renonçant au système ecclésiastique et patriarcal de l'époque précédente.

Au cours du XIX^e siècle, on réussit ainsi à maintenir les écoles traditionnelles, dans un monde plus centralisé, dans le cadre de l'Etat moderne et de son administration cantonale. Certaines des anciennes Hautes Ecoles de la Réforme — Zurich en 1833, Berne en 1805/1834, Genève en 1873, Lausanne en 1890 — deviennent des universités. Ailleurs — Neuchâtel en 1838/1866 et Fribourg en 1889 — apparaissent de nouvelles institutions. Enfin, l'on assiste à la création d'écoles polytechniques (Lausanne en 1853, Zurich — sur le plan fédéral — en 1855) ou commerciale (Saint-Gall en 1899).

En conclusion, si l'on reprend ces différents points dans le cas de Lausanne, on constate que :

1. La transformation formelle en université s'opère tardivement, en 1890, avec l'apparition d'une faculté de médecine, la dernière en Suisse.

2. Après maints essais de restructuration, on crée un gymnase indépendant ainsi que les facultés des lettres et des sciences.

3. En 1853, on fonde une «Ecole spéciale», sur le modèle français, dans le but de former des ingénieurs. Elle sera, par la suite, intégrée à l'université.

4. Des sociétés d'étudiants se constituent (adaptation romande du romantisme suisse allemand) : Bellettriens (1806), Zofingiens (1822), Helvétiens (1848), etc.

5. Lausanne devient «la belle paysanne qui fait ses humanités» (Gilles) : les femmes ont accès aux études, à partir de 1876. Zurich les avait admises en 1863, Berne et Genève en 1872, Neuchâtel en 1878, Fribourg en 1889, Bâle en 1890 seulement. A titre de comparaison, la France les accepte en 1863, la Suède, le Danemark, la Norvège, les Pays-Bas et la Belgique, entre 1870 et 1883, le Grand-Duché de Bade (premier Etat allemand) en 1892, les autres universités allemandes en 1908, l'Autriche entre 1897 et 1900.

6. Jusque dans la seconde moitié du siècle, Lausanne reste surtout la Haute Ecole des Vaudois, avant d'accueillir des Suisses allemands, et des étrangers²¹.

7. Socialement, l'Université demeure longtemps plus ou moins réservée aux étudiants des milieux bourgeois et de la capitale. Cet état de choses ne change que dans les années 1960, avec la création de nouveaux gymnases dans les différentes régions du canton.

8. L'ouverture aux idées nouvelles n'ira pas sans difficultés. Le gouvernement radical a une conception très personnelle de la

²¹ On remarque une forte proportion d'étudiants allemands («Studentenverbindung Germania» 1887, «Korps Hansea» 1892).

liberté de l'enseignement: il ira jusqu'à destituer ses professeurs «conservateurs» en 1845 (Genève fera de même et la République de Neuchâtel supprime son académie monarchique en 1848).

Dès 1803, ce sont les autorités vaudoises qui gouvernent et assurent dorénavant la grande tradition académique. Si l'on excepte les troubles des années 1845, l'enseignement universitaire se développe dans le sens de la déclaration de la loi académique de 1837, soit «de former des hommes pour les carrières qui exigent une instruction supérieure et d'entretenir dans le pays une culture scientifique et littéraire»²². On ne saurait mieux formuler le rôle d'une Haute Ecole, d'une Académie ou d'une Université, en 1537, comme en 1890 ou en 1987.

²² HENRI MEYLAN (1), p. 87.